

239

mars 2014
mensuel

espace-vie

La revue de la Maison de l'urbanisme / Centre culturel du Brabant wallon

Plus de 2 200 arbres remarquables recensés
**Les belles histoires de ce riche
patrimoine brabançon**



INTERVIEW

Participation citoyenne,
opportunité ou manipulation ?

URBANISME

Le SDER de 2014 fera-t-il
mieux que le précédent ?

CULTURE BW

Un nouveau site
internet collaboratif

Une nouvelle dynamique

Il faut le reconnaître : le site internet qui relayait les activités de la Maison de l'urbanisme avait besoin d'un sérieux lifting ! Voilà chose faite. Notre association possède, depuis le 21 février, son propre site qui permet d'offrir une meilleure visibilité à nos (nombreuses) actions et d'être un réel outil d'information, de sensibilisation et, pourquoi pas, de débats. Notre objectif est de rapprocher les Brabançons wallons avec l'aménagement du territoire. Ce site y contribue en devenant un acteur majeur de notre action.

Ce nouveau départ est intimement lié à la transformation radicale du site ccbw.be (dont vous lirez les détails en page 12 et 13) avec qui les échanges restent nombreux et fructueux.

Enfin, cette refonte du site internet s'accompagne d'une nouvelle identité graphique avec un nouveau logo pour la Maison de l'urbanisme et trois autres logos liés au CCBW.

Découvrez cette nouvelle dynamique d'information et de communication en cliquant sur mubw.be

> Catherine Vandebosch

- 03 En deux mots
- 04 Dossier
Ce riche et remarquable patrimoine brabançon
- 06 Débat
Le SDER de 2014 fera-t-il mieux que le précédent ?
- 07 Interview de Daniel Burnotte
« De la transparence dans la participation citoyenne »
- 08 Immobilier
Le marché brabançon débiterait sa lente érosion
- 10 Rencontre avec François de Montlivault
« Être le relais des architectes du BW »
- 11 Carte blanche
La validité de nos investissements
- 12 Un nouveau site internet collaboratif
- 14 Les marionnettes tiendront kermesse
- 15 Épinglé pour vous...
L'agenda du mois
- 16 Midi de l'urbanisme
Les décrets sont-ils enfin sortis de l'impasse ?

Espace-vie est la revue mensuelle de la Maison de l'urbanisme du Brabant wallon - CCBW. Elle a pour objet de vous informer sur des sujets ayant trait à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la définition du cadre de vie. Le CCBW y ajoute quatre pages dédiées à l'actualité culturelle du Brabant wallon.

Éditeur responsable : Edith Grandjean - Coordination : Catherine Vandebosch, Xavier Attout, Marie-Pierre Uenten (culture BW) - Rédaction : X. Attout, C. Dunski, M-P. Uenten, A. Chevalier, C. Vandebosch - Equipe de la Maison de l'urbanisme : C. Vandebosch, A. Chevalier, X. Attout, A. Leux - Président de Maison de l'Urbanisme : Mathieu Michel

Maquette : www.doublepage.be - Mise en page : Béatrice Fellemans - Imprimeur : jcbgam - Tirage : 7.700 exemplaires

Adresse : 3, rue Belotte, 1490 Court-Saint-Étienne - Contact : 010 62 10 30 ou m.urbanisme@ccbw.be - Site internet : www.ccbw.be - www.maisonsdelurbanisme.be

Espace-vie est publié avec le soutien de la Wallonie et de la Province du Brabant wallon. Imprimé sur du papier recyclé. Publication gratuite (dix numéros par an) pour les habitants du Brabant wallon, 10 €/an hors Brabant wallon (877-7092102-57). Ne peut être vendu. Toute reproduction partielle ou totale nécessite une autorisation préalable de l'éditeur responsable.

Dessin : Marco Paulo. Photo de couverture : Benjamin Stassen - Ferme de Hougomont, Braine-l'Alleud.

Opprebais : le moulin sera classé

Le Moulin Gustot à Opprebais (Incourt) vient d'être classé comme monument par la Région wallonne. Ce moulin présente un grand intérêt paysager sur le plateau dominant le village d'Opprebais. Il est représentatif d'un type de moulin à calotte tournante dans une région où les moulins à vent ne sont pas nombreux. La tour en brique et quelques vestiges du mécanisme sont d'origine. Les dégâts provoqués par la tempête ont été réparés et les quatre ailes replacées. De quoi lui permettre de retrouver son aspect originel.



Une première maison Abbeyfield à Perwez

C'est une première en Brabant wallon: la commune de Perwez accueillera au printemps 2015 une maison Abbeyfield. Ce concept d'habitat groupé pour personnes âgées vient de Grande-Bretagne et se développe en Belgique. Quatre maisons de ce type existent en Belgique: deux à Bruxelles, une près de Liège et une à Namur. La société de logements publics « Notre Maison » est chargée des travaux: elle va construire 24 logements publics et une maison Abbeyfield. Un projet de ce type est également à l'étude à Chastre.



Orp-Jauche : le remembrement annulé

L'opération de remembrement du centre d'Orp-Jauche débutée en 1977 a du plomb dans l'aile. Un arrêt du Conseil d'État vient d'annuler le plan de lotissement, jugé obsolète. Pour rappel, cette opération concerne le regroupement et l'échange de terres agricoles appartenant à un ou plusieurs agriculteurs. L'objectif est de former des parcelles moins morcelées et donc plus faciles à exploiter. Cette opération s'étend sur près de 3 000 hectares et concerne 1 964 personnes, dont 597 agriculteurs. Ajoutons que la décision du Conseil d'État reporte les projets de construction de bassins d'orage à une date ultérieure. Toute la procédure va devoir être relancée.

« Les incertitudes perdurent parce qu'elles permettent à chacun des acteurs d'espérer voir ses propres visions triompher un jour. »

Ludvine Damay, docteure en sciences politiques et sociales, au sujet du RER.
Étude à retrouver sur le site mubw.be

SDER : Wavre et Ottignies-LLN comme pôle majeur

Le bi-pôle Wavre/Ottignies-Louvain-la-Neuve souhaite être considéré comme « pôle majeur » dans le futur Schéma de développement de l'espace régional. Les deux communes notent que l'ancien SDER faisait de l'Eurocorridor Bruxelles-Namur-Luxembourg, un des axes de développement de la Wallonie. Alors qu'aujourd'hui, le document qui a été soumis à enquête publique considère le développement de la province du Brabant wallon comme « la poursuite de la zone de développement de l'aire métropolitaine de Bruxelles ». « Ce qui revient à nier le dynamisme propre dont le Brabant wallon », estiment les deux entités. Rappelant la présence d'une université, d'écoles, d'un hôpital, de zonings, de musées, etc.

12

Soit le nombre d'éoliennes installées en 2013 en Wallonie, selon Edora, la Fédération des énergies renouvelables. L'insécurité juridique de la réglementation éolienne actuelle (et les recours devant le Conseil d'État qui en découlent) serait la cause principale de ce ralentissement.

> L'architecte André Jacquain est décédé le 28 janvier dernier. Cet architecte de haut vol avait notamment fondé le bureau d'architecture l'Atelier de Genval. Il était âgé de 93 ans. Une cérémonie d'hommage sera organisée dans le courant du mois de mars.

> L'enquête publique relative au deuxième plan de gestion de la politique européenne de l'eau, période 2016-2021, est en cours jusqu'au 17 mars. Infos sur le site environnement.wallonie.be

> Antoine Leux (24 ans) vient de rejoindre, à mi-temps, l'équipe de la Maison de l'urbanisme. Originaire de Bretagne, il est titulaire d'un master en gestion de l'environnement.

Plus de 2 200 arbres et haies remarquables recensés en Brabant wallon

Ce riche et remarquable patrimoine brabançon

Ils ne sont pas légion mais sont de qualité puisque le plus vieil arbre de Belgique est enraciné à Beauvechain. Les arbres remarquables sont de véritables éléments de notre patrimoine, regorgeant de faits historiques ou culturels. Le dendrologue Benjamin Stassen est parti à leur découverte.

Le Brabant wallon est le parent pauvre de la Wallonie en matière d'arbres et haies remarquables. On n'en compte que 2 200 sur le territoire, soit 8 % des 25 000 recensés au sud du pays. Ce n'est pas vraiment une surprise au vu de son importante urbanisation et de sa densité. Petite consolation toutefois : s'ils ne sont pas légion, les arbres plantés en Brabant wallon sont plutôt résistants ! L'arbre le plus ancien de Belgique est ainsi situé à Hamme-Mille (Beauvechain), dans le parc du château de Valduc, propriété de la comtesse Grocholski. L'if de Valduc remonte au XIII^e siècle. Un véritable champion en la matière. « *La plupart des gens pensent que le plus vieil arbre du pays est situé à Liernu (Eghezée) mais ils se trompent, relève le photographe et dendrologue Benjamin Stassen, qui vient de publier la troisième version de « La mémoire des arbres »⁽¹⁾. Si le Brabant wallon en compte moins que la province de Liège, on peut dire qu'il se rattrape avec la qualité de certains de ses arbres !* »

En parcourant le dernier ouvrage de Benjamin Stassen, on réalise à quel point les arbres sont un élément majeur de notre patrimoine. Bien qu'il s'agisse de végétaux, ils regorgent de faits historiques ou culturels, au même titre que nos châteaux et églises.

Le rôle des grandes familles

L'auteur a sélectionné plusieurs centaines d'arbres dont il retrace le parcours. Il les a classés par rapport à leurs fonctions : topographique, religieuse, judiciaire, tem-

porelle, citoyenne et d'agrément. « *J'ai réalisé, en compagnie de Jean-Claude Baudouin, un inventaire complet des arbres que l'on peut apercevoir de la voirie. Ceux qui sont situés dans les domaines privés ne sont, théoriquement, pas recensés. Même s'il m'est arrivé de frapper à la porte de l'un ou l'autre propriétaire pour découvrir un arbre vraiment remarquable.* »

Illustré par de magnifiques photographies, l'ouvrage nous plonge dans l'histoire des arbres brabançons. On y redécouvre les châtaigniers de Hougoumont et l'arbre de Wellington, liés à la bataille de Waterloo ;

« Si le Brabant wallon en compte moins que la province de Liège, on peut dire qu'il se rattrape avec la qualité de certains de ses arbres ! »

les plus vieux ifs de Wallonie, comme ceux de Valduc, de la Décapitation (à Braine-le-Château), du château de Laurensart (Gastuche) ; l'Arbre de la chapelle Robert à Rofessart, un tilleul magnifique qui remonte au XVIII^e siècle. Et que penser de l'Arbre de Promelles, un peuplier de 28 m qui domine la vallée genappeuse : planté en 1906, il agit véritablement comme arbre-repère. Au niveau judiciaire, l'Arbre de la Justice, situé à proximité du château du Chenoy, à Beaurieux, servait de pilori au XVI^e siècle. Il a été abattu en 1940 par l'armée française.

En Brabant wallon, on remarque que les plus grandes concentrations d'arbres sont souvent associées aux grandes familles.

Que ce soit les Solvay à La Hulpe, les Goblet d'Alviella et les Boël à Court-Saint-Étienne, elles ont permis l'émergence d'espèces particulières et anciennes. « *Cela s'explique par le fait que ces familles ont toujours tenu les arbres en haute estime car elles étaient très attachées à la terre,* explique Benjamin Stassen. *De plus, elles*



Le domaine Solvay, à La Hulpe, au

disposaient de moyens importants, ce qui leur permettait d'engager des jardiniers pour les entretenir. Sans parler du fait qu'elles avaient aussi de grands espaces pour permettre la plantation d'arbres.» Prenons l'exemple de Court-Saint-Étienne, commune la plus boisée de la région. Elle est celle qui présente le plus grand intérêt dendrologique grâce aux parcs appartenant aux Boël (Le Chenoy) et aux Goblet d'Alviella. « À l'époque, les grands propriétaires terriens souhaitaient embellir leur parc, poursuit Benjamin Stassen. D'importantes collections se sont constituées, vu l'esprit de compétition qui régnait entre les propriétaires. Des arbres nouveaux et différents venant de tous les continents ont alors considérablement enrichi la flore sylvicole. Aujourd'hui, l'esprit de collec-

tion du début du XXe siècle a disparu. On ne plante plus des essences d'arbres qui pourraient faire l'admiration de nos petits-enfants. Place a été faite aux essences à croissance rapide. »

Enfin, comment ne pas évoquer le domaine Solvay, qui reste un parc forestier où l'on peut admirer quantité d'essences exotiques telles que des séquoias géants, des cèdres de l'Atlas ou des tulipiers de Virginie. Le dernier propriétaire privé, Ernest-John Solvay (1895-1972), aimait les arbres exotiques et il fut, en 1953, l'un des principaux responsables de l'introduction en Belgique des métaséquoias que l'on venait de découvrir en Chine. De quoi transformer les lieux en véritable parc-spectacle.

> **Xavier Attout**

(1) « La mémoire des arbres », Benjamin Stassen, Éditions Racine.

Quand un arbre est-il remarquable ?

Quand il présente un intérêt paysager, historique, biologique (par sa taille ou sa dimension exceptionnelle), folklorique, religieux, dendrologique ou joue un rôle de repère géographique. Les plus anciens ont été protégés par les grandes familles. La législation est ensuite entrée en action. En 1936, la Commission

des monuments et sites a établi une série de critères. Il a fallu attendre la fin des années 1980 pour que le Cwatupe consacre certains articles aux arbres et haies remarquables. Le Cwatupe exige aujourd'hui de chaque commune qu'elles dressent annuellement la liste des haies et arbres remarquables de leur entité.

interview

« Il faut parfois les cacher pour les préserver »



Michel de Ghendt est responsable de l'entretien et de la conservation du domaine Solvay à La Hulpe.

> **Le domaine Solvay possède un riche patrimoine en matière d'arbres remarquables. Cela suscite-t-il un entretien particulier ?**

Pas particulièrement. On veille bien évidemment à ce qu'ils soient toujours dans de bonnes conditions. Certains arbres intéressent beaucoup nos visiteurs, ce qui entraîne un piétinement de la base de l'arbre. Avec, éventuellement, des problèmes d'asphyxie qu'il faut solutionner. Ces situations nous poussent à ne pas toujours indiquer où ils sont situés, de manière à les préserver.

> **Combien y a-t-il d'arbres remarquables à La Hulpe ?**

Une douzaine. Ils sont remarquables par leur beauté, leur grosseur, leur hauteur ou leur rareté. J'apprécie particulièrement l'arbre aux pochettes. Ce davidia fut découvert en Chine en 1869 par l'abbé Armand David. Une essence qui fleurit en mai et se couvre curieusement de fleurs en forme de mouchoirs d'où son nom « d'arbre aux pochettes ». Cela fait autant de mouchoirs flottant dans le vent. Le marronnier arbustif, situé à proximité du grand étang, est aussi un arbre singulier. Il y a un également un chêne pédonculé, une espèce indigène, qui a poussé naturellement le long d'un méandre du ruisseau de l'Argentine. Il a plus de 400 ans, une circonférence de 5,25 m et grimpe à une trentaine de mètres. C'est le plus important du domaine. Il se situe dans un endroit retiré. On ne préfère d'ailleurs pas trop en parler pour le préserver...

> **Ernest Solvay a fait du domaine un parc exotique, avec des espèces qui viennent du monde entier...**

Oui, il a notamment été le premier à amener des séquoias en Belgique. On en compte une dizaine dans le domaine. Ils viennent d'Amérique du Nord. Ce parc est d'une richesse inimaginable.

> **Votre arbre préféré ?**

Un hêtre présent à proximité du chemin qui va de l'étang de la Longue Queue au château. Il est remarquable de par sa rectitude. Il a une hauteur de 35 mètres. Mais je pense qu'il arrive doucement en fin de vie...

> **Propos recueillis par Xavier Attout**



neille une série d'arbres remarquables, dont ce Ptérocaryes du Caucase situé au bord d'un des étangs. © Benjamin Stassen

Le SDER de 2014 fera-t-il mieux que le précédent ?

Un nouveau Schéma de développement de l'espace régional (SDER) sera approuvé au mois de mars. Cet outil d'orientation succède à un premier document élaboré en 1999. Pour rappel, le SDER vise à exprimer les options d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire de la Wallonie.

« Les communes devront motiver leurs décisions »

> Quel bilan peut-on tirer de l'application du SDER de 1999 ?

Cet outil a connu beaucoup d'errances avant d'aboutir. C'était notamment dû au contenu que la Région wallonne souhaitait lui donner. La question de la force d'obligation a donc fait l'objet de nombreuses discussions. L'idée était d'aboutir à un référentiel à l'échelle régionale. C'était la première fois que l'on définissait les grandes orientations sur la manière de gérer un territoire.

> Les communes ont-elles suivi les recommandations indiquées dans ce document ?

Non. La Région wallonne elle-même ne les a pas suivies, alors les intercommunales et les communes... La mise en œuvre a été problématique. La volonté était de ne pas forcer les communes à suivre le document, mais qu'il soit purement indicatif.

Mais personne n'a réfléchi sur la manière dont il pouvait influencer la gestion communale ! Résultat : les communes ne voyaient pas clairement le lien entre un document stratégique et une demande de permis de bâtir. De plus, comme il n'y avait pas d'obligation d'appliquer ce document, les responsables communaux ont préféré maintenir leurs critères locaux.

> Pourquoi le SDER de 2014 sera davantage suivi que le précédent ?

Les communes doivent prendre conscience qu'il s'agit d'un outil qui peut les aider dans leur développement. Elles doivent avoir une réflexion supracommunales. Quand elles prennent une décision, elles doivent analyser l'impact sur les communes voisines.

> Des évaluations sont-elles prévues ?

Une jurisprudence du Conseil d'État existe et sera appliquée : elle dit que les communes ne doivent pas se conformer au SDER mais que si elles s'en écartent, elles doivent motiver leur décision. Cela semble être un bon compromis. De plus, Perspective consulting a suggéré à la Région wallonne d'associer les communes à l'élaboration de cet outil. Ce qui a été fait. Elles se sentent donc davantage impliquées. J'ai bon espoir que cet outil d'orientation soit davantage utilisé.

« Il faut un contrôle annuel au Parlement wallon »

> Quel bilan peut-on tirer de l'application du SDER de 1999 ?

Mitigé. C'est ce qu'il en est ressorti des analyses de différents experts. Les communes n'ont pratiquement pas appliqué ce document d'orientation. Seule une page relative à la structuration spatiale est restée dans les mémoires. Pourtant, le SDER de 1999 contenait beaucoup de choses extraordinaires. C'était un document très bien fait et très riche. Il développait des options et des mesures à prendre très intéressantes. Notamment en manière de développement durable.

> Mais les communes n'ont pas suivi les recommandations indiquées dans ce document...

Il était très complexe et pratiquement incompréhensible. Et s'ajoutait à des masses de documents que les communes avaient déjà entre leurs mains. Et comme la part d'interprétation était importante, malgré ses grandes qualités, cet outil n'a pas été appliqué à sa juste valeur... Mais le principal problème provenait du fait qu'il n'y avait pas de suivi. Aucune institution ou organisme n'a été désignée pour s'assurer de sa mise en œuvre.

> Quelles différences avec celui de 2014 ?

Il est plus simple, efficace, accessible et compréhensible.

> Peut-on être plus optimiste quant à son application par les communes ?

Des évaluations sont prévues dans la nouvelle version. Elles se feront selon des indicateurs déterminés par le tableau de l'environnement. Ces indicateurs permettront de voir si les communes vont dans la bonne direction. Au sein d'Inter-Environnement Wallonie, nous aurions souhaité que le SDER aille plus loin sur ce point : c'est-à-dire qu'un contrôle plus régulier soit prévu. Un débat devrait avoir lieu chaque année sur la question au sein du Parlement wallon. Notre crainte est que ce document tombe à nouveau aux oubliettes.

> Après combien d'années un SDER doit-il être renouvelé ?

Entre cinq et dix ans, de manière à se détacher du rythme des élections et de permettre la mise en place d'un effort prospectif.

> Propos recueillis par Xavier Attout



Jean-Louis Dethier dirige le bureau Perspective consulting, chargé de l'évaluation de la praticabilité, de la lisibilité et du caractère opérationnel du SDER.



Benjamin Assouad est chargé de mission au sein d'Inter-Environnement Wallonie, spécialisé en aménagement du territoire et urbanisme

Daniel Burnotte réfute la manipulation dans la participation citoyenne

« La transparence est capitale pour réussir »



Daniel Burnotte est administrateur délégué de Tr@me, bureau spécialisé en accompagnement de stratégie de développement territorial.

Associer les citoyens pour dégager de nouvelles idées ou valider les décisions : le recours à la participation citoyenne est de plus en plus régulier. S'agit-il d'une réelle ouverture ou simplement une façon de se donner bonne conscience ? La question fait débat.

La participation citoyenne : opportunité ou manipulation ?

C'est une question que l'on se pose en permanence dans un processus de participation citoyenne.

L'atelier urbain est un processus régulièrement utilisé qui semble très cadré. Mais n'orienté-t-il pas déjà les débats ?

Pour une participation citoyenne sans aucune manipulation, il faudrait que le citoyen puisse remettre en cause le processus même de l'atelier participatif qui est proposé... Les citoyens devraient construire eux-mêmes en concertation le processus qu'ils vont suivre. Mais dans la pratique, ce serait trop coûteux. Sans compter le temps que cela prendrait aux participants. Ils vont se lasser.

Qui finance les processus participatifs que vous animez ?

Pour l'instant, c'est le promoteur du projet qui fait appel à nous. Il est clair que cela pose la question de l'indépendance du médiateur. Parfois la demande vient du monde politique, mais c'est plus rare. Et là aussi, il peut y avoir un risque de manipu-

lation. Il faudrait trouver une autre façon de financer notre travail, peut-être en s'inspirant du fonctionnement du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il faudrait imaginer un Médiateur-aménagement du territoire.

En attendant de trouver une source de financement neutre, comment tentez-vous d'exclure la manipulation dans votre pratique de la participation ?

Il y a plusieurs balises à suivre. Tout d'abord, il faut entamer le processus le plus tôt possible, quand tout n'est pas encore joué. Le porteur du projet doit être prêt à se remettre en question et à co-construire. On doit aussi réunir des acteurs différents autour de la table : le panel de citoyens doit permettre la confrontation des points de vue. Il faut des riverains, des experts, des hommes politiques et des agents du promoteur. C'est en confrontant les points de vue que l'on fait émerger l'intelligence citoyenne. Mais il faut équilibrer le groupe pour ne pas surreprésenter une catégorie.

Enfin, la transparence est capitale. Il faut être clair sur ce qui est demandé aux participants et sur ce que seront les résultats. On propose aux citoyens de s'engager pour une durée déterminée, convenue dès le départ. Et je ne donne jamais aucune garantie

sur l'effet concret de la démarche. Le résultat, c'est un rapport qui sera rendu public et transmis aux autorités.

Un rapport public comme résultat, est-ce suffisant ? Les citoyens ont souvent l'impression que leur avis ne sert à rien en aménagement du territoire.

C'est la seule garantie que l'on peut offrir. Le rapport présente l'intérêt de confronter les points de vue. Le promoteur découvre l'avis de l'habitant, le riverain celui du politique... Cela permet de mettre les choses à plat, de voir toute la complexité de la décision et de comprendre ses enjeux. Au final, on sait sur quoi on est d'accord et sur quoi il y a désaccord. On se met d'accord sur les désaccords. Il y

aura encore des oppositions mais la décision sera compréhensible et plus acceptable. Le processus permet la négociation.

Le monde politique ne se sert-il pas de la participation comme d'un nouvel « opium du peuple » ?

Parfois c'est le cas. Mais pas lorsque la politique croit au projet. Il y a parfois aussi une résistance de la part du monde politique à intégrer un processus de participation. Si un homme politique s'assied à la table dans une démarche participative, il doit être prêt à négocier et à co-construire. Quelque part, cela l'engage... d'où de la résistance, une crainte d'être à la fois juge et partie...

Quelles opportunités dans les démarches de participation citoyenne ?

L'intelligence collective ! Si on réunit bien un ensemble d'acteurs et de citoyens différents et représentatifs sur un même pied d'égalité, avec des règles claires, on y arrive. Le groupe construit une argumentation à partir du point de vue de chacun. Le savoir d'usage des citoyens enrichit le projet et le savoir des experts enrichit les citoyens. Parfois de nouvelles solutions concrètes émergent grâce aux processus de participation citoyenne.

> Propos recueillis par Agnès Chevalier

Précisons que la participation citoyenne est un processus de plus en plus utilisé (Ateliers du territoire, enquêtes publiques, CCATM, nouveau décret des centres culturels...), apprécié par les uns, décrié par les autres. Procédure mise en place par choix ou imposée par la loi, elle suscite bien des débats. Affaire à suivre.

« Cette démarche de participation dégage de l'intelligence collective »

Des prix qui se stabilisent voire diminuent et une activité immobilière en berne

Le marché brabançon débuterait sa lente érosion

Le Brabant wallon reste la province la plus chère du pays. Le nombre de transactions est toutefois en recul, de même que les prix des terrains, villas et appartements. Les notaires estiment que cette tendance à la baisse devrait se confirmer dans le futur.

L'immobilier met enfin un genou à terre en Brabant wallon. La hausse de l'activité immobilière et des prix étaient devenues monnaie courante depuis une vingtaine d'années. Avec quelques pics impressionnants, puisque les prix grimpaient annuellement d'une dizaine de pourcents. Une bonne affaire pour les propriétaires, une moins bonne pour les candidats acquéreurs.

En 2013, l'activité immobilière a baissé de 0,8 % en Brabant wallon. Cela signifie que moins de transactions ont été effectuées. Précisons toutefois que la Jeune Province sauve les apparences par rapport au reste du pays : le recul en Région wallonne est de 1,6 % et de 2,6 % à Bruxelles. En matière de prix, les prix stagnent également. Pour mettre la main sur un bien immobilier en 2013, il fallait déboursier en moyenne 296 662 euros (+ 1,7 % par rapport à 2012) pour une maison, 385 000 euros pour une villa (- 1,3%) et 205 972 euros pour un appartement (- 0,2 %). Le prix des terrains a, quant à lui, stagné à 130 000 euros. « *Je n'avais jamais vu cela lors des vingt dernières années, à l'exception de 2009*, lance Jean-Paul Mignon, porte-parole des notaires du BW. *Le marché brabançon nous avait habitués à des hausses constantes. Ce n'est plus le cas. Le tassement est évident. 2012 annonçait déjà des chiffres négatifs. Nous assistons en Brabant wallon à une lente érosion de l'activité immobilière et des prix.* »

Comment expliquer cette situation ? Plusieurs facteurs entrent en jeu. Le contexte général tout d'abord. Le nombre de crédits octroyés en Belgique a chuté de 9 %

l'an dernier. Les banques ont resserré les boulons et demandent davantage de garanties pour octroyer un prêt. Sans un apport de fonds propres de 20 à 30 %, vous pouvez danser sur votre tête pour avoir un crédit, votre banquier restera inflexible. L'époque où les banques prêtaient à 120 % est également révolue. Bref, le marché s'est resserré.

Autre élément : la surévaluation du marché belge. La Banque nationale estime qu'il est surévalué de 15 %. Ce qui n'est pas une bonne nouvelle pour les propriétaires qui verraient leur bien se déprécier. Cette incertitude pousse également les banques à calmer le jeu, de peur de miser sur un mauvais cheval lors d'un prêt. Enfin, une autre incertitude plane sur le retrait de la déduction fiscale des intérêts hypothécaires suite à la régionalisation (une économie annuelle de 3 010 euros pour l'instant). Toute cela freine l'activité immobilière.

Quid en 2014 ?

Une amorce de légère hausse des taux d'intérêt est en cours. Si vous avez les moyens, il sera donc toujours intéressant d'acheter une maison cette année. « *La suppression éventuelle de la déduction fiscale m'inquiète*, lance Jean-Paul Mignon. *Si cela se confirme, nous allons assister au même phénomène qui s'est déroulé aux Pays-Bas : une chute des prix de 20 % et des capacités d'emprunt qui diminuent. Pour le reste, le tassement des prix devrait se confirmer dans les prochaines années.* »

> **Xavier Attout**



La grande tendance : le marché des appartements s'envole

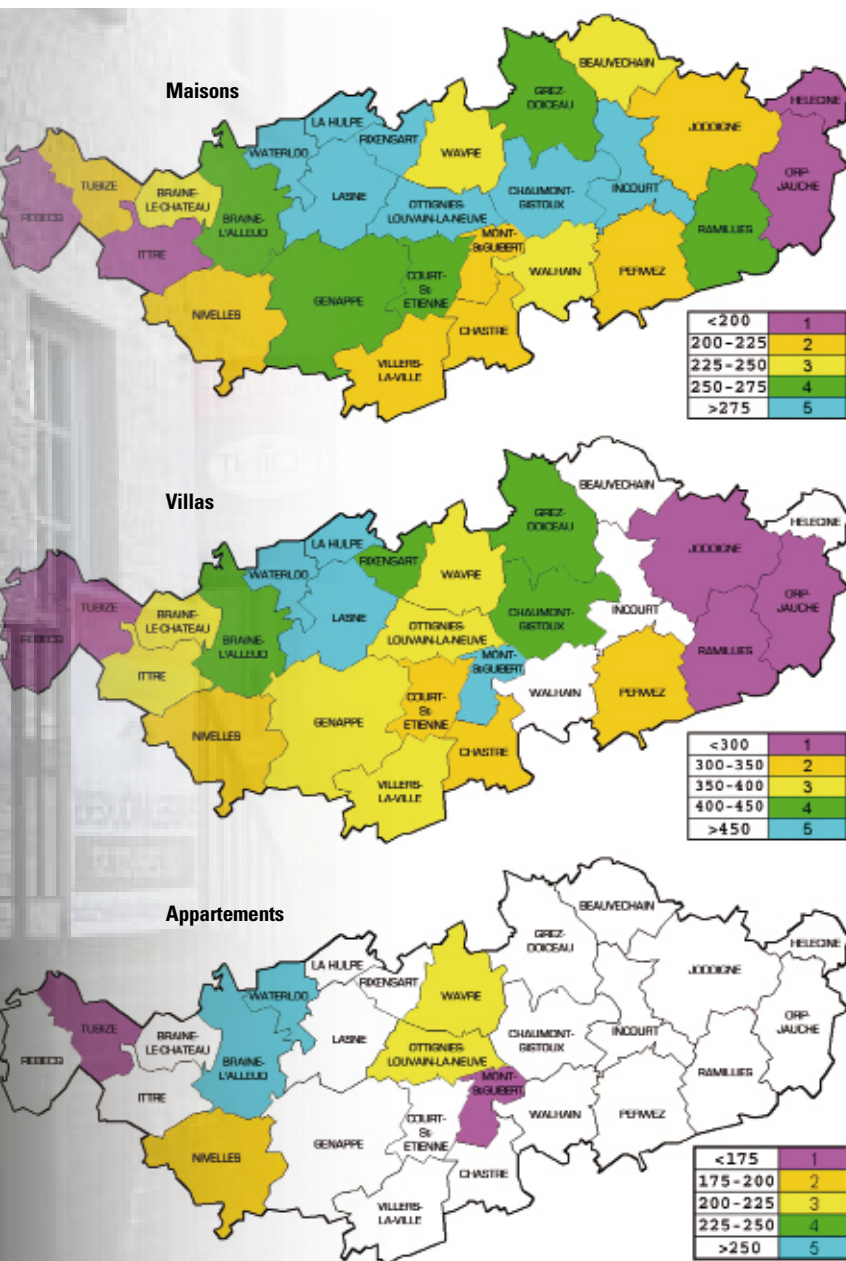
Les promoteurs le savent, l'avenir est au marché des appartements en Brabant wallon. L'offre est réduite. Il faut donc construire à tour de bras pour répondre à la demande. D'autant que les situations familiales évoluent et que les grosses villas ne répondent plus aux attentes. Sans parler du fait que ces dernières sont particulièrement énergivores. Dans les villes importantes du Brabant wallon, ce segment du marché ne fait donc que grimper. Les projets se multiplient, avec parfois des prix astronomiques, mais les appartements trouvent le plus souvent preneurs. Cela s'explique notamment par le fait que les seniors revendent leur maison à un bon prix et réinvestissent le produit de la vente dans leur futur appartement. Un élément qui fausse quelque peu les prix du marché.

Un exemple : si Braine-l'Alleud et Waterloo connaissent une activité immobilière stable, elles voient par contre leur marché des appartements s'envoler. « Il y a une hausse des prix de 8,2 % à Braine-l'Alleud, fait remarquer Me Emmanuel Estienne, notaire à Genappe. Surtout des appartements neufs. Le plus étonnant, c'est que le prix moyen des appartements, qui s'élève entre 255 000 à 260 000 euros, rattrape le prix des maisons (NDLR : mitoyennes, pas les villas) ! » Et le constat est encore plus saisissant à Waterloo où le prix des appartements a augmenté de 15,2 %. L'importante promotion immobilière liée au projet intergénérationnel Bella Vita (182 appartements) n'est pas étrangère à cette hausse. D'autres projets d'appartements sont en cours, notamment dans le cadre de l'aménagement

d'une place publique dans le centre de la commune. Des éléments qui ne devraient pas faire diminuer l'attractivité de ce segment du marché.

À Louvain-la-Neuve, le phénomène est similaire. Il faut dépenser en moyenne 350 000 euros pour un appartement neuf de trois chambres. Ce qui équivaut au prix d'une maison à Ottignies. « Enfin, il est à noter qu'il y a aussi un manque d'appartements dans les zones rurales, lance Jean-Paul Mignon. Les promoteurs sont en tout cas conscients de la demande des seniors pour ce type de bien. »

> X. A.



« Un manque criant de logements publics »

Les notaires tirent à nouveau sur la même sonnette d'alarme : il n'y a pas suffisamment de logements publics en Brabant wallon. Si le niveau de vie est élevé dans la province, il existe d'importantes disparités au sein de la population. Et le fait que le marché immobilier soit l'un des plus chers du pays accentue encore les difficultés pour loger les moins nantis. « D'année en année, le nombre de personnes qui ne peuvent trouver un logement financièrement accessible augmente, fait remarquer Me Emmanuel Estienne. Cette situation souvent dramatique leur est révélée à l'occasion des dossiers de divorces par consentement mutuel et de séparation définitive de couples non mariés qui leur sont confiés. Et ces dossiers, depuis une dizaine d'années, sont de plus en plus nombreux. En Belgique le taux moyen de logements publics est de 7 % ; pour 33 % aux Pays-Bas et 23 % en Autriche. »

4 % des moins de 30 ans peuvent obtenir un prêt

Les notaires ont également relevé quelques chiffres intéressants parus dans une étude publiée dans *L'Écho* en 2011. On y voit que, en Brabant wallon, la durée moyenne du bail d'un locataire est de 3 ans et 3 mois, ce qui est la moyenne la plus basse en Belgique. Et que le loyer mensuel s'élève en moyenne à 769 euros, également le plus élevé. En ce qui concerne l'accès à la propriété, seul 4 % des moins de 30 ans peuvent acheter avec emprunt en Brabant wallon (pour 29 % en moyenne). Cette proportion grimpe à 21 % pour la catégorie 30-39 ans. Enfin, 68,61 % des Brabançons wallons sont propriétaires, ce qui est dans la moyenne des autres provinces belges.

> X. A.

On le voit sur les cartes, les communes situées aux extrêmes restent les plus intéressantes pour acheter un bien.

© Fédération des notaires

« Être le relais des architectes du BW »

Améliorer la notoriété de l'association, multiplier les échanges entre architectes et favoriser le travail de proximité : voilà les trois leitmotifs de François de Montlivault, le nouveau président de l'Association des architectes du Brabant wallon.

Ce n'était plus vraiment un secret : Jean-Paul Mathen souhaitait passer le flambeau. Après onze (belles) années passées à la tête de l'Association des architectes du Brabant wallon (AABW), le Corbaisien a enfin été entendu en décembre dernier. François de Montlivault

prend sa succession, participant au renouvellement partiel du conseil d'administration. Ce qui permettra d'insuffler une nouvelle dynamique à une association qui se cherchait un nouveau souffle. L'AABW ne tombe pas entre les mains d'un inconnu. François de Montlivault gravite autour de l'association depuis une dizaine d'années. « *Je n'ai pas cherché à être président, explique cet habitant de Bierges. Je voulais seulement me rendre utile. Et puis, comme le président est désigné au sein du CA, c'est tombé sur moi...* »

Cet ingénieur-architecte est licencié de l'UCL. Il fait partie de la première fournée d'étudiants qui ont travaillé sous les ordres du professeur André De Herde. Pas étonnant donc de voir qu'il s'est directement intéressé à l'architecture bioclimatique puisqu'André De Herde était l'un des précurseurs en la matière. Des compétences qu'il a développées pendant vingt ans avec deux amis, Bruno Ericpicum et Marc Timmermans, au sein du bureau GMT. En 2001, ce passionné d'analyses sur le web décide de voler de ses propres ailes et quitte Bruxelles pour s'installer à Louvain-la-Neuve, puis dans le centre de Wavre. « *J'ai toujours été intéressé par la relation entre le climat intérieur et extérieur.* » Il exerce aujourd'hui dans le domaine de l'architecture durable.

Favoriser le B to B

« *J'ai procédé ces dernières semaines à une analyse de la situation de l'architecture en Brabant wallon, explique celui qui dispose également d'un master en gestion d'entreprise. J'ai remarqué que ce sont essentiellement des petits bureaux d'indépendants qui gravitent autour de l'AABW, que l'association dispose d'une notoriété assez faible et qu'il y a un important problème de formation des architectes. Ce sont sur ces aspects-là que je veux travailler.* » François de Montlivault souhaite redonner envie aux architectes de se côtoyer, de partager leurs expériences voire de travailler en association momentanée. Et, pourquoi pas, d'augmenter également

le nombre d'affiliés, même si ce n'est pas son objectif prioritaire. L'AABW compte aujourd'hui près de 170 membres, alors que plus de 2 000 architectes sont recensés dans la province. « *L'idée sera de favoriser le B to B. Échanger les savoir-faire est vraiment très important.* »

Un autre objectif sera d'améliorer la notoriété de l'AABW auprès du grand public. Diverses actions seront menées en la matière. Cela permettra notamment d'augmenter la fréquentation des permanences organisées à Wavre, un samedi matin sur deux. Deux architectes sont présents pour guider et répondre aux interrogations des Brabançons wallons en matière d'architecture. Un volet qui est encore relativement méconnu. « *Le travail de proximité doit être une priorité pour notre association. Notre mission n'est pas de nous lancer dans de grands combats, mais de servir de relais aux remarques des architectes brabançons L'Union wallonne des Architectes et l'Ordre des Architectes travaillent sur ce volet.* »

» **Xavier Attout**

« Il y a trop de généralistes »

1. « Il y a un conservatisme épouvantable en matière d'architecture en Brabant wallon. L'acculturation des citoyens est une des explications du faible développement de l'architecture dans notre province. Mais cela concerne également les édiles politiques, qui ne favorisent pas toujours le développement d'une architecture novatrice. J'ai l'impression que les architectes ne peuvent presque travailler que dans les zonings, là où on ne voit pas trop leur travail.

2. L'enseignement et la formation sont une véritable catastrophe en Belgique francophone. Quand les étudiants sortent de l'école, ils ne sont pas suffisamment formés pour répondre aux exigences du métier. C'est un problème. De plus, ce sont tous des généralistes. Ils devraient se spécifier davantage.

3. Je suis encore très attaché à l'architecture de masse plutôt qu'à l'architecte de verre. Je n'apprécie guère quand il y a trop de fenêtres ou trop d'ouvertures. Je suis assez traditionnel sur ce point. »

Un avis, une opinion à faire partager ? Cette page vous est ouverte

La validité de nos investissements

Anne Collignon
géographe-urbaniste

Denis Marion

économiste

Hermann Pirmez

anthropologue

Laurent Francis

docteur en sciences appliquées

Marie Smets

spécialisée en environnement

Une carte blanche d'Anne Collignon, Denis Marion, Hermann Pirmez, Laurent Francis et Marie Smets

Nous sommes, dit-on, en période de crise. Ce qui demande selon les uns, une austérité budgétaire, selon les autres, le retour des principes keynésiens. Mais tous s'accordent sur le principe d'une rigueur dans les choix de dépenses qui doit prévaloir. Nous sommes à la veille de lendemains qui déchantent, diront certains. Il faut penser aux défis énergétiques, climatiques, sociaux. Et pour beaucoup, de la gauche à la droite, si développement il y a, il doit être au minimum durable.

Et pourtant, prenons-nous ce chemin, même a minima ? Dans l'article « Espagne, des milliards par la fenêtre », François Musseau évoque cette manne d'argent investie dans des infrastructures sans avenir comme ce « premier aéroport piéton du monde » qui, inauguré en mars 2012, n'a toujours pas vu le moindre avion. Ce thème est repris dans un célèbre journal satirique par Jean-Luc Porquet qui se questionne sur la situation en France, ne la trouvant pas fort éloignée finalement de l'espagnole. Il évoque cet imaginaire vieillot qui remonte aux Trente Glorieuses (baignoles, béton, avions). En Belgique, en Wallonie, sommes-nous plus vertueux ? Alors que l'offre en chemin de fer périclète, il faut des gares marquant les esprits comme celle de Liège ou la future de Mons. Vous ne nous emmènerez pas sur le terrain de l'esthétisme, du plaisir du tourisme, du besoin de cathédrale que connaît encore l'homme moderne. L'homme moderne quand il est usager du chemin de fer préfère à coup sûr des trains à l'heure, des infrastructures performantes et des points d'arrêt conviviaux.

Et si nous ne péchions que par le train ? Il fallait des aéroports dont on s'inquiète maintenant du risque de départ de l'usager principal (NDLR : Ryanair), qui a bien fait son beurre avec nos subventions. Il fallait un circuit de Formule 1 pour engraisser un Britannique peu sympathique et apprendre l'anglais à certaines de nos éminences. Et puis, il fallait et faut encore des zonings, des centres commerciaux, des routes qui se construisent à coûts

de subsides sans pour autant être systématiquement justifiés. À croire que chaque petit potentat local veut sa pyramide, son obélisque, son grand-œuvre pour que les générations futures puissent reconnaître leur génie bâtisseur, leur sens de l'anticipation. Faut-il ce besoin de reconnaissance pour croire qu'un nom sur une première pierre deviendra un nom dans l'histoire ? On oubliera sans doute leur nom, mais pas leurs méfaits.

Ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas écrit. Mais nous désirions poser cette question : sommes-nous sûrs de la validité de nos investissements ? Prenons par exemple les dix routes pour l'emploi que vante le Gouvernement wallon. Cela se mesure-t-il réellement ? Tant de mètres de bitume, tant d'emplois ? Selon l'OCDE, il y a « chez les politiciens une croyance fortement ancrée selon laquelle les investissements dans les infrastructures de transport génèrent un développement économique et, corrélativement, des emplois. Cependant, cette croyance n'est pas confirmée par l'analyse scientifique, qui indiquerait plutôt que l'impact de ce type d'investissements sur l'emploi et l'économie demeure limité – du moins dans les pays développés – et peut même, à une échelle purement régionale, être négatif ».

Croire également qu'une nouvelle infrastructure nous sauvera de la mise en bouteille tient de l'incantation. En 2006, à la fin des travaux d'élargissement sur le ring d'Anvers, il a été constaté une augmentation des engorgements de 7,5%. Ce n'est pas étonnant quand on sait qu'en Belgique, de 1980 à 2000, la longueur du réseau routier a augmenté de 18,5%, alors que le trafic bondissait de 87,7%.

Alors repensons vite notre manière de dépenser. Consacrons notre argent par exemple à l'isolation des milliers de mètres carrés de bâtiments et logements publics. Nous améliorerons leur bilan énergétique et avec un peu de chance, nous offrirons de l'emploi local. Et en termes de cathédrale, une forêt vaut bien une gare.

« Sommes-nous sûrs de la validité de nos investissements ? Se mesurent-ils réellement ? »

Un nouveau site et une famille de quatre logos

La culture régionale s'offre une nouvelle vitrine

Le Centre culturel du Brabant wallon crée une vitrine coopérative régionale sur le web et s'offre une nouvelle identité graphique. Inventivité, diversité, profusion, coopération entre acteurs culturels et images omniprésentes en sont les mots-clés.

Un site révolutionné

L'histoire démarre lorsque naît le souhait de transformer radicalement le site internet www.ccbw.be. Celui-ci comporte déjà un agenda culturel régional, mais qui se fait relativement discret dans le petit coin gauche de l'écran tandis qu'au centre de celui-ci quelques actualités se montrent aléatoirement. C'est clairement un site institutionnel et cela, à l'époque du web 2.0, on n'en veut plus. La grande nouveauté du site s'appuiera donc sur l'image omniprésente et les propositions d'activités à profusion, en lien avec les autres acteurs culturels en Brabant wallon.

Un profil particulier

Tout comme celui de la province, le paysage du Centre culturel du Brabant wallon se dessine en mosaïque, multi-forme et changeant. Sans cesse en lien, toujours en capacité d'adaptabilité à la rencontre de partenaires, à l'exploration de nouvelles formes de coopérations, le CCBW a une existence institutionnelle et une action culturelle complexes.

Le Centre culturel du Brabant wallon n'a pas de salle de diffusion même si, depuis 2012, le Foyer populaire est devenu un lieu de résidence où des étapes de travail sont montrées au public. Qui le sait ? Et qui sait que le Centre culturel du Brabant wallon coopère constamment avec de nombreux acteurs culturels locaux et régionaux pour l'organisation (et souvent la coordination) d'activités culturelles multidisciplinaires qui se déroulent partout sur le territoire de notre province ? Le plus souvent, cela ne se sait pas, car

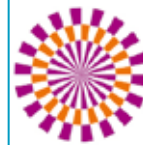
dans l'esprit de tous, l'image d'un centre culturel s'unit naturellement à celle d'une salle de spectacles. Et quand ce n'est pas le cas, la perception est malheureusement floue.

De par sa popularité effacée, cachée derrière les relations locales plus évidentes, le centre culturel régional n'entre donc pas facilement en contact avec le public, même si ses partenaires organisateurs locaux, eux, connaissent bien le CCBW.

CCBW, animateur du portail collaboratif

Le Centre culturel du Brabant wallon, grâce à son originalité, remplit en effet concrètement la mission décrétales et répond au droit universel qui est de faciliter la participation de tous à la Culture. Dorénavant, l'internaute devrait, lui aussi, associer de manière plus évidente la fonction du Centre culturel du Brabant wallon à celle d'un animateur, d'un stimulateur de réseau culturel sur le territoire provincial. En naviguant sur le nouvel agenda Culturebw.be, il trouvera une offre culturelle abondante, diversifiée et de qualité.

En ouvrant ce portail collaboratif, le Centre culturel a l'opportunité de se montrer davantage au public. L'enjeu est de faire saisir à celui-ci le sens complexe de son action et de sa composition, de l'inciter à le rejoindre dans la vitalité et la créativité qu'il propose avec ses partenaires privilégiés. Et bien au-delà, encore (lire ci-contre).



Centre culturel
du Brabant wallon



Maison de l'urbanisme
du Brabant wallon



Foyer populaire
Espace d'inventions



Culturebw.be

Une famille de logos

Le CCBW a grandi, puisqu'à la mise en ligne du nouveau site il compte en son sein deux nouvelles cellules d'organisation culturelle à faire valoir concrètement et graphiquement : le Foyer populaire/Espace d'inventions et l'agenda collaboratif Culturebw.be.

Dans cette optique d'évolution, la réflexion autour du nouveau site internet l'a conduit à créer une famille de logos capable de représenter le lien étroit qu'entretiennent la Maison de l'urbanisme, le Foyer populaire/Espace d'inventions et le nouvel agenda régional Culturebw.be avec le CCBW.

Ce système de logos, signé par Kate Houben, crée pour chacune des composantes une existence individuellement forte avec une couleur propre. Et, par ailleurs, la combinaison de toutes exprime la qualité des échanges et la dynamique de transversalité des activités. Symboliquement, le logo du CCBW incarne le regroupement, le rayonnement, l'action complexe. Sa couleur, le rouge orangé est solaire. Celui de la Maison de l'urbanisme dessine un cadre de vie en utilisant le vert évoquant l'environnement, le développement durable. Celui du Foyer populaire/Espace d'inventions symbolise le lieu des enfants de la balle

avec la lumière jaune ocre de ses projecteurs. Quant à celui de Culturebw.be, ses « pointes » sont comme les points cardinaux de la rose des vents et le bleu évoque la navigation.

Graphiquement, cela se traduit par la création d'ensembles qui sont composés de formes distinctes, juxtaposées mais associées, avec une couleur commune. L'œil en voit les influences mutuelles, les trajectoires qu'elles forment ensemble. C'est très dynamique, ça explose de couleurs, d'inventivité et de mouvement.

Il reste maintenant à recueillir les réactions du public. Et, le public, c'est vous !

> **Marie-Pierre Uenten**



Culturebw.be, une nouvelle dynamique d'information culturelle régionale

Qu'est-ce que Culturebw.be ?

C'est un nouvel agenda culturel régional qui reprend toutes les activités de nos partenaires, organisées avec ou sans le Centre culturel du Brabant wallon. Actuellement, le système d'agenda, qui a été développé par la société IT Login de Louvain-la-Neuve, recueille directement les annonces sur le site de chacun des partenaires pour les réinjecter automatiquement sur Culturebw.be. Les sites sont étroitement liés par des liens réciproques C'est ce qu'on appelle un portail collaboratif.

Qui sont ces partenaires ?

Culturebw.be est alimenté par les activités du CCBW et de ses partenaires directs, principalement les centres culturels locaux. Il s'ouvrira bientôt à toutes les associations. Ensuite, n'importe qui – artiste, organisateur privé ou simple visiteur – pourra ajouter lui-même son annonce moyennant l'attribution d'un login.

De quels types d'annonces s'agit-il ?

Culturebw.be présente des créations artistiques, des événements liés aux questions de l'environnement, du développement durable, de l'urbanisme, des propositions quant aux enjeux de société et aux défis à relever dans un Brabant wallon en mutation. Des rendez-vous essentiellement conviviaux proposés par certains centres culturels sont aussi accessibles. Culturebw.be est un espace de consultation incontournable pour ceux qui cherchent l'actualité culturelle.

Quelle nouvelle dynamique culturelle ?

Elle coïncide avec la réflexion commune actuelle suscitée par le nouveau décret des centres culturels qui favorise la coopération et la question des liens réciproques et coopératifs en faveur de la promotion du droit fondamental qu'est la participation de tous à la Culture.

> MPU

Visitez : www.culturebw.be - www.ccbw.be - www.mubw.be



8e festival de la Marionnette

Les marionnettes tiendront Kermesse

Le dimanche 16 mars au Centre culturel de Tubize, le 8e festival de la Marionnette se clôturera avec une Kermesse décalée dont les hôtes seront des marionnettes fabriquées par quelque 300 Tubiziens, toutes générations confondues.

C'est la cinquième séance de l'atelier de construction de marionnettes qui se tient ce jour-là dans le cadre du cours de technique éducative que les 5e éducateurs suivent avec Céline Uytendoven à l'IPES (Institut provincial d'enseignement secondaire) de

Tubize. Sous l'œil attentif d'Ismaël Maudet, animateur du collectif Boite à Clous, les élèves peaufinent les détails de leurs marionnettes et profitent de la présence des journalistes qui les interrogent sur le sujet pour les baptiser à brûle-pourpoint.

Ainsi, Marcel, Amanda et Ylona manipulent Jean. Sa tête en mousse, ses yeux en petits pots de verre peints, ses pupilles en cotillons et ses cercles de lunettes en anneaux de tentures sont relativement bien fixés. Reste à lui trouver des jambes à mettre sous le pull rose... Ce seront finalement celles de la manipulatrice ou du manipulateur qui lui serviront à se tenir debout. « Jean est un peu déconneur et fêtard. C'est un foufou excentrique, précise Amandine. À la base on avait juste de la mousse, puis en ajoutant des éléments, les idées sont venues. » Ylona remarque aussi qu'elles ne s'attendaient pas à ce qu'il devienne « comme ça ».

Estelle et Marie apprennent à manipuler leur chauve-souris, Johnny, en compagnie d'Ismaël, qui préfère la construction à la manipulation et donnera le relais à sa collègue pour les cinq prochains ateliers au cours desquels la Kermesse du 16 mars prendra doucement forme. Les marionnettes fabriquées à l'IPES animeront le train fantôme. En attendant, Johnny doit apprendre à suivre un objet du regard, se déplacer et s'envoler. Marie trouve cet atelier « très chouette. On fait généralement beaucoup de jeux, mais faire des marionnettes, ça change. »

Le côté magique de la marionnette

L'enseignante, dont deux des quatre heures hebdomadaires de cours sont consacrées au projet pendant 10 semaines, confie que la marionnette a un côté magique. « Elle permet d'aborder beaucoup plus facilement la matière avec les jeunes. Cela

touche tous les points du cours : l'imagination, la créativité. Apprendre à manipuler la marionnette sera très utile pour les futurs éducateurs. En plus, comme je n'anime pas l'atelier, je peux me mettre au niveau des élèves. »

Dans le train fantôme, les participants à la Kermesse, petits et grands, découvriront encore l'oiseau rasta dans son œuf en toile de jute, conçu par Marie et Sarah, ou le Gremlin géant de Pauline, Scotty et Jason. Pauline, qui veut devenir institutrice et ira donc à l'École normale, trouve que « l'atelier est sympa, parce que ça sort de l'ordinaire. C'est une bonne activité de coopération avec les potes. » Quand arrive Ismaël qui, ôtant des gants les doigts en mousse, se met à démonter entièrement la marionnette pour souligner qu'il est très important qu'elle soit facilement manipulable.

Philippe Evens, autre animateur de la Boite à Clous, trouve l'expérience des multiples ateliers préparatoire de la Kermesse (lire ci-dessous) très gaie. « C'est très similaire à la Zinneke Parade que la Boite à Clous fait tous les deux ans. Et comme il n'y a pas d'histoire à raconter, de spectacle à répéter, il y a plus d'éclate, plus de délire de construction et moins de contraintes. »

> **Caroline Dunski**

Des centaines de fabricants !

Depuis octobre 2013, plus de 300 participants de tous âges prêtent leurs mains à la réalisation de marionnettes. Une vingtaine d'ateliers orchestrés par la Boite à Clous et réunissant des classes maternelles et primaires des écoles de Oisquercq, Tubize et Virginal, les classes de 5e et 6e techniques de l'IPES de Tubize, les ados des maisons de jeunes de Tubize et Rebecq, les enfants du Plan de cohésion sociale de Braine-le-Château, les participants du Service social communal de Tubize, les ados avec la Fabrique de Soi... ont permis de donner vie à une centaine de marionnettes.

> **C. Du.**

16 mars de 14h30 à 18h au Centre culturel de Tubize

Infos au 02 355 98 95 ou www.tubize-culture.be - www.ccbw.be



agenda 3/14

épinglé pour vous...

du me 5/3 au ve 2/5, dans le centre du Brabant wallon / littérature

Les nuits d'encre

Dans le cadre du festival qui vous invite à lire, à découvrir et à rencontrer des auteurs belges, des ateliers de reliure upcycling se tiennent à Jodoigne, Nivelles, Genval et Louvain-la-Neuve. Au programme : réalisation d'un mini carnet de route, par la technique de reliure cousue, à cahier unique et sans colle, ou création de petites sculptures / livre-objets.

www.poleculturel.be - www.ccbw.be

ma 11/3 à 20h, à Rixensart / théâtre

La Mécanique des femmes,

avec Magali Mineur

En lisant et interprétant les textes, parfois très crus, de Louis Calaferte, Magali Mineur bouscule, questionne, sort le spectateur de sa zone de confort. Un spectacle puissant qui permettra d'aborder de nombreux sujets autour de la femme et de sa sexualité.

02 653 61 23 - www.ccrixensart.be

me 12/3 à 20h, à Nivelles / théâtre

Le Signal du promeneur,

création de Raoul collectif

Et si, d'une seconde à l'autre, nous changions de vie et laissons derrière nous un destin trop bien tracé ? C'est l'un des thèmes dont s'emparent les cinq talentueux Liégeois du Raoul collectif. Dans cinq histoires parallèles qui interrogent sur la nécessité de vivre sa vie. 067 88 22 77 -

www.centrecultureldenivelles.be

du ve 14/3 au di 23/3 de 11h à 18h, à Jodoigne / expo

Border-line

Une exposition d'art contemporain qui réunit des artistes francophones et néerlandophones des régions de Hesbaye brabançonne, d'Hageland et d'Haspengouw. « Border-line », un nom qui invite justement le spectateur à dépasser les frontières, pour aller à la découverte de l'autre. Les 15, 16, 22 et 23 mars, des élèves du Cepas formés pour l'occasion comme « ambassadeurs de Border-line », proposeront des visites guidées dans les deux langues.

Le 14/3 à 18h, vernissage de l'exposition en présence des artistes et à 21h : projection du film belge « La Merditude des choses ».

010 81 59 67, www.expoborderline.com

ve 14/3 à 20h, à Waterloo et sa 15/3 à 20h15, à Braine-l'Alleud / théâtre

New York

Max a 35 ans. Cette nuit, il est seul sur le quai d'une gare désaffectée. Pour essayer de comprendre pourquoi son père, au même âge, avait décidé d'en finir... Sur les lieux du drame, il se repasse le film de cet événement qui a conditionné sa vie. Il est interrompu par un curieux chef de gare en mal de voyageurs...

02 354 47 66 - www.centre-culturel-waterloo.be

02 384 59 62 - www.braineculture.be

sa 15/3 dès 18h30, à Ittre / événement

Grands Feux

Accueillis en musique pour l'allumage du premier feu qui marque la fin de l'hiver, vous effectuerez ensuite une promenade nocturne et animée d'environ 4 km, qui vous fera parcourir un univers fait de contes et de légendes, de feux et de lumières, de mystère et d'obscurité...

067 64 73 23 - www.ittreculture.be

di 16/3 à 15h, à Wavre (Louvrange) / jeune public

La Baleine volante

par Cie Rasoterra

Et si on marchait sur la tête ? Et si on pédalait les jambes en l'air ? La baleine volante est une opportunité de taquiner les normes. Avec la Compagnie Rasoterra, seul l'imprévu est à prévoir ! Lancé sur un vélo acrobatique au milieu d'une piste de 10 m de diamètre en grande proximité avec le public, le trio se joue des codes, des corps et de la gravité. Succomberez-vous au « balenisme », l'art de l'absurde, de l'anticonformisme et surtout de la fantaisie ?

010 22 48 58 - www.columban.be

ve 21/3 et di 23/3, à Perwez / festival

Vivre debout

Au travers de films, débats et animations, ce festival du film social s'interrogera sur la diversité culturelle, mettra en avant l'importance de dépasser nos peurs, ici et en Europe, par la rencontre et la découverte de l'autre, par la solidarité, la coopération plutôt que le rejet et la stigmatisation.

081 23 45 55 - www.foyerperwez.be

du ve 21/3 au di 23/3, à Court-Saint-Étienne / musique

Parcours musical

Court-Saint-Étienne abrite un nombre impressionnant de musiciens aux talents remarquables, de la musique classique et contemporaine en passant par le chant indien, sans oublier la cornemuse et l'accordéon !

À découvrir chez les artistes eux-mêmes et dans divers lieux de la commune.

010 62 10 30 - www.ccbw.be

**Cet agenda est absolument incomplet !
Consultez Culturebw.be, nouvelle vitrine
de la culture en Brabant wallon**



Culturebw.be

INVITATION

30 rendez-vous pour découvrir la création sonore dans les arts contemporains.

RÉSONANCES

Les arts sonores en Brabant wallon



Autour d'une exposition organisée à l'École des Arts de Braine-l'Alleud, une « manifesta-son » fédératrice propose, dans divers lieux du Brabant wallon, une découverte poétique et sensorielle des nouvelles pratiques audio à travers des œuvres plastiques, numériques... hybrides. *Résonances* offre des événements exceptionnels - concerts, performances, créations participatives, ateliers... qui permettront à un large public de s'immerger dans cet univers singulier.

Jusqu'au 3 mai 2014
à Braine-l'Alleud, Rixensart,
Louvain-la-Neuve, Genappe.
Plus d'infos :
resonances-arts-sonores.be



invitation

midi de l'urbanisme

Les sentiers sont-ils enfin sortis de l'impasse ?

> **Gaëtan Vanhamme**

Avocat

> **Christophe Danaux**

Directeur de l'asbl Sentiers.be

> **Séverine Vanwaeyenberge**

Conseillère au service d'études, Fédération wallonne de l'agriculture

> **Ambre Vassart**

Conseillère, cellule mobilité, Union des villes et communes de Wallonie

Vendredi 28 mars 2014
de 12h à 14h30

Ferme du Douaire

2, avenue des Combattants, 1340 Ottignies



Le Parlement wallon a adopté le 5 février dernier un décret qui modifie en profondeur la législation sur la voirie communale. Le texte, proposé à l'initiative du ministre Di Antonio, est présenté comme un sérieux lifting d'une législation vieille de 173 ans. Cette réforme concerne tout autant les communes que les citoyens, qu'ils soient promeneurs ou propriétaires terriens.

Le décret renforce la protection des chemins et sentiers en créant un statut unique pour la voirie communale. Entre autres dispositions, il rend la création, la suppression ou la modification d'une voirie plus simple, en faisant de la commune la principale autorité compétente. Il crée aussi un nouvel atlas centralisé des voiries communales, qui sera mis à jour par les communes et consultable par le citoyen.

Pourtant, si ce décret est applaudi par les défenseurs des chemins et des sentiers, il est décrié par les propriétaires de terres forestières et par les agriculteurs qui y voient une spoliation de leur droit à la propriété privée. Les communes se réjouissent d'une simplification de la législation, mais redoutent les conditions concrètes de sa mise en application, notamment la création du nouvel atlas.

La Maison de l'urbanisme vous invite à découvrir ce nouveau décret relatif aux voiries communales et à débattre, avec nos orateurs invités, des avantages, inconvénients et conséquences de la nouvelle législation pour les communes comme pour les citoyens.

Inscriptions obligatoires avant le 21 mars

m.urbanisme@ccbw.be

010 62 10 53

Tarif : 5 euros (sandwich et boissons compris)

